



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

DISCIPLINE ET RESPECT

- Il est obligatoire de saluer en entrant et en sortant du dojo, ainsi qu'au début et à la fin des entraînements
- Ne pas parler à haute voix pendant les cours
- S'abstenir de mâcher chewing-gum, bonbon...
- Respecter l'environnement (vestiaires)
- La discipline est une valeur fondamentale du judo. Tout adhérent doit adopter une attitude respectueuse envers les enseignants (qui enseignent le respect de la tradition), les autres pratiquants et les installations
- Interdiction formelle de se servir des appareils de musculation sans la présence d'un professeur (la mairie propriétaire des lieux souhaite qu'il y ait au moins 2 personnes dans cette salle pendant les exercices, même un professeur ne peut pas pratiquer seul)
- Toujours demander à l'enseignant l'autorisation avant de quitter le tatami
- Tout comportement inapproprié, violent ou irrespectueux peut entraîner des sanctions, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive du club

ACCÈS À LA SALLE DE JUDO

- Les pratiquants mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à la prise en charge par le professeur (merci de vous assurer de sa présence)
- Si le cours précédant le vôtre n'est pas terminé, parents et élèves doivent attendre dans le couloir tant que l'enseignant n'a pas ouvert la porte du dojo
- Les mineurs devront être récupérés dans le dojo par les parents ou un adulte autorisé.
- Il est formellement interdit qu'un parent d'enfant licencié interpelle un autre enfant licencié du club

TENUE ET HYGIÈNE

- La tenue réglementaire pour la pratique du judo est le judogi propre et en bon état :
 - Pour les garçons : judogi (veste, pantalon) + ceinture
 - Pour les filles : tee-shirt long + judogi + ceinture
- Les pratiquants doivent avoir une hygiène corporelle irréprochable. Les ongles doivent être coupés courts et les pieds propres avant de monter sur le tatami

- Il est interdit de porter bijoux ou accessoires (bague(s), bracelet(s), montre, chaîne(s), piercing(s), boucles d'oreille, ...) pendant les entraînements et les compétitions pour des raisons de sécurité

DÉPLACEMENTS TATAMIS/VESTIAIRES

- Interdiction de se déplacer pieds nus hors des tatamis. Le déplacement tatami/vestiaires devra se faire impérativement chaussé (tongs, pantoufles, ...)

SÉCURITÉ

- Les membres doivent suivre les consignes des enseignants et respecter les règles de sécurité
- Les blessures doivent être signalées immédiatement aux enseignants
- L'accès au tatami est strictement interdit en dehors des heures d'entraînement encadré

ENTRAÎNEMENTS ET COMPÉTITIONS

- Les horaires des entraînements doivent être respectés. Tout retard doit être justifié auprès de l'enseignant
- La participation aux compétitions est encouragée mais non obligatoire. Les pratiquants doivent s'inscrire dans les délais fixés par le club
- Seuls les pratiquants ayant une licence à jour peuvent participer aux compétitions

ADHÉSION ET INSCRIPTION

- Toute personne souhaitant adhérer au club de judo doit s'acquitter des frais d'inscription et fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du judo.
- Les frais d'inscription couvrent la licence fédérale, l'assurance, et la cotisation annuelle
- L'adhésion implique l'acceptation du présent règlement et le respect des règles établies par le club et le Fédération Française de Judo (FFJ)

Pièces à fournir : licence dûment remplie (datée et signée), règlement intérieur signé, règlement de la licence et de la cotisation annuelle effectuée

- Tout nouvel adhérent peut bénéficier (avant le 31/12) de 2 séances d'essai gratuites
- Pas de remboursement de licence si arrêt en cours d'année
- Un forfait applicable de 5€ par déplacement et par personne pour les compétiteurs utilisant le minibus du JCMV pour les trajets départementaux sera à régler au professeur avant le départ de la compétition.
- Pour les trajets hors département avec le minibus du JCMV, la participation financière par déplacement et par personne pour les compétiteurs peut être revu à la hausse.

STATUT DE MEMBRE ET REFUS D'ADHÉSION

- Tout adhérent tentant de s'ingérer, de façon abusive, dans les décisions prises par le bureau pourra faire l'objet de procédure disciplinaire
- L'association est libre de refuser l'adhésion d'un candidat (dossier incomplet)

FONCTIONNEMENT DU CLUB

- Le club est géré par un membre du bureau élu par les membres de l'association lors de l'assemblée générale annuelle
- Les membres peuvent participer à l'assemblée générale et soumettre des propositions pour améliorer le fonctionnement du club
- Pour son bon fonctionnement, nous vous demandons de bien vouloir faire votre possible pour participer à l'assemblée générale (AG), aux réunions, déplacements, fêtes du club...

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

- Toute infraction au présent règlement pourra faire l'objet de sanctions, tel qu'un avertissement, une suspension temporaire ou une exclusion définitive du club, selon la gravité de la faute
- Les sanctions sont décidées par le comité directeur du club après audition de l'adhérent concerné

DISPOSITIONS GENERALES

- Le présent règlement peut être modifié par le comité directeur en assemblée générale
- Tout litige concernant l'application du règlement sera tranché par le comité directeur du club

MERCI DE RESPECTER CES RÈGLES D'USAGE ET DE BON FONCTIONNEMENT DU CLUB

LE BUREAU DU JCMV

SAISON 2024/2025